

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
COLLÈGE DOCTORAL LANGUEDOC-
ROUSSILLON

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 25/02/2021

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

Mme Annabelle TURC, Université Jean Moulin Lyon 3

Expert(e)s : M. Yann VALLS, Université d'Orléans

M. Clément VARENNE, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Marie-Laure CICILE

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS EN SEPTEMBRE 2019, D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN FEVRIER 2020 ET D'ENTRETIENS DES ED EN VISIOCONFÉRENCE EN MAI/JUIN 2020

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours des mois de mai et juin 2020.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES DU SITE

Les études doctorales du site Languedoc-Roussillon ont fait l'objet de profondes modifications institutionnelles.

Le collège doctoral Languedoc-Roussillon (LR) a été créé au 1^{er} janvier 2013 dans le cadre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sud de France, devenu par le décret n° 2015-2018 du 1^{er} octobre 2015 la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités, laquelle a été dissoute au 31 décembre 2019.

A la suite de cette dissolution, l'Université de Nîmes assure le portage du collège doctoral LR dans le cadre d'une « convention de rapprochement des établissements (ou de coordination territoriale) » signée le 15 janvier 2020 entre l'Université de Montpellier, l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'Université de Nîmes, l'Université de Perpignan Via Domitia et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM). Cette convention consacre le principe de deux collèges doctoraux distincts pour un même site. Le second collège doctoral a été créé dans le cadre de l'I-Site Muse ; les établissements membres en sont l'Université de Montpellier et l'ENSCM.

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, le collège doctoral regroupait 12 écoles doctorales (ED) rattachées aux Universités de Montpellier 1 et 2 (devenues « Université de Montpellier »), de Paul Valéry Montpellier 3, de Perpignan Via Domitia, de Nîmes et de trois écoles : Montpellier Supagro, l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) et l'École des mines d'Alès (IMT Mines Alès). Depuis le 1^{er} janvier 2018, les écoles doctorales rattachées au collège LR sont celles des trois universités demeurées dans la ComUE et d'une école : l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'Université de Perpignan Via Domitia, l'Université de Nîmes et l'IMT Mines Alès, coaccréditée. Le nombre d'ED rattachées au collège LR est ainsi passé de 12 à 5 réduisant le nombre de doctorants de 3 400 en 2017 à 1 071 en 2020. Il s'agit des ED n° 58 *Langues, littératures, cultures, civilisations* et n° 60 *Territoires, temps, sociétés et développement* rattachées à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, les ED n° 305 *Énergie et environnement* et n° 544 *Espace, temps, cultures* rattachées à l'Université Perpignan Via Domitia ainsi que l'ED n° 583 *Risques et société* rattachée à l'Université de Nîmes et à l'IMT Mines Alès.

La structuration des ED est très variable allant d'un chiffre modeste de doctorants inscrits (42 pour l'ED 583) à une dimension numériquement importante (435 pour l'ED 58). L'éventail des disciplines couvertes est très large avec une dominante des sciences humaines et sociales (ED 58, 60, 544), des sciences de l'environnement (ED 305), des sciences industrielles et mines (ED 583) et de l'énergie (ED 305).

APPRÉCIATION GLOBALE

Le site des études doctorales du Languedoc Roussillon constitue un creuset de formations doctorales de qualité mais éclaté.

L'histoire institutionnelle complexe du site au cours du dernier contrat a fortement impacté le rôle de coordination du collège doctoral, chaque ED défendant une autonomie forte tout en assurant dans son périmètre une formation doctorale pertinente.

Les écoles doctorales s'inscrivent dans une politique doctorale de site local permettant des accords entre ED. Les gouvernances des ED sont conformes aux dispositions réglementaires et bénéficient, de façon globale, de moyens humains et financiers satisfaisants. Elles peuvent s'appuyer sur un adossement et un encadrement scientifiques reconnus.

L'accueil des doctorants est effectué conjointement par les écoles doctorales et le collège. Les doctorants ont accès à des formations de qualité à la fois dans le cadre du collège doctoral et aussi dans celui de leurs écoles doctorales qui développent notamment des formations à marqueur d'identité forte (« ÉthicHum » et Doctoriales® transfrontalières par exemple). Il est toutefois à noter un manque de concertation dans l'organisation de l'offre de formation globale et dans les modalités de validation des formations. Cette situation peut amener une école doctorale à refuser l'octroi de crédits à une formation proposée par le collège.

Par ailleurs, une totale autonomie des politiques de recrutement entraîne des différences notables d'une ED à une autre.

L'organisation des comités de suivi individuel (CSI) n'est pas toujours conforme à la réglementation. En particulier, la présence admise par des ED des directeurs de thèse dans les CSI ne permet pas une parole libre des doctorants ni de repérer les difficultés auxquelles ceux-ci pourraient être confrontés.

L'insuffisance de communication des données de pilotage au collège doctoral nuit à l'efficacité de son action. Il est à regretter que cette situation ne permette pas une connaissance significative du parcours professionnel des docteurs et prive le site de tout outil d'anticipation. L'hétérogénéité des politiques ne participe pas à la diffusion de bonnes pratiques et ne favorise pas une vision maîtrisée de la mobilité internationale des doctorants.

Le dynamisme du collège doctoral dans son champ d'intervention encore restreint, avec notamment l'organisation de formations transversales et entrepreneuriales, est néanmoins à souligner. Sa stabilisation récente offre des perspectives importantes de synergies nouvelles.

• **Points forts**

- Synergie entre les structures des études doctorales pour l'accueil des doctorants.
- Qualité de l'adossement et de l'encadrement scientifiques.
- Moyens financiers et humains satisfaisants.
- Offre de formations disciplinaires et professionnalisantes diversifiée.
- Collège dynamique dans une compétence restreinte.
- Initiatives dispersées mais efficaces en faveur de la valorisation du doctorat.

• **Points faibles**

- Faiblesse de la politique doctorale de site en raison de la forte autonomie des ED.
- Insuffisante coordination entre les ED et le collège doctoral dans l'élaboration de bonnes pratiques communes.
- Organisation des CSI et suivi des doctorants déficients.
- Absence d'harmonisation et de transparence dans les modes de recrutement des doctorants.
- Absence de procédures communes de validation des formations.
- Insuffisance du partage des données entre les ED et le collège.
- Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs très lacunaire.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements devraient poursuivre le mouvement amorcé en veillant à une meilleure articulation entre les ED et le collège doctoral pour permettre une réelle politique de site des études doctorales.

Le collège doctoral devrait être légitimé comme lieu d'émergence et de partage de bonnes pratiques. À ce titre, la charte des thèses devrait être appliquée de façon effective et comparable dans les différentes ED.

En outre, l'effectivité des études doctorales du Languedoc-Roussillon devrait passer par l'admission de dispositions communes en matière de validation des formations, par une meilleure répartition des fonctions de formation entre le collège doctoral et les ED ainsi que par des règles communes en matière de CSI.

Un travail approfondi sur les données de pilotage devrait être mené par les écoles doctorales en lien avec le collège doctoral afin de mieux mesurer l'impact des politiques mises en œuvre et de concevoir une vision précise des indicateurs. Le collège doctoral devrait pouvoir être à même d'assurer sa mission de suivi du parcours professionnel des docteurs de manière plus effective.

La visibilité internationale de la formation doctorale du site pourrait être améliorée.

ANALYSE DÉTAILLÉE

FONCTIONNEMENT ET ADOSSEMENT SCIENTIFIQUE DES ED ET DU COLLÈGE

- **Gouvernance**

Les rapports d'évaluation des ED relèvent une gouvernance satisfaisante des cinq ED (avec un ajustement demandé pour l'ED 60) et l'établissement dans chacune d'elles d'un règlement intérieur. Il existe des collaborations accentuées des ED entre elles en fonction des implantations géographiques et des établissements supports (ex : ED 58 et 60, Université de Montpellier III ; ED 305 et 544, Université de Perpignan Via Domitia).

La gouvernance du collège doctoral LR a été profondément remaniée le 6 juillet 2018 lors de la création d'un second collège, le collège doctoral de l'université de Montpellier. Elle a été à nouveau modifiée dans le cadre de « la convention de rapprochement d'établissements (ou de coordination territoriale) » conclue en janvier 2020 entre les universités de Montpellier, Paul-Valéry Montpellier 3, l'Université de Nîmes, l'Université de Perpignan Via Domitia et l'ENSCM.

Cette convention acte l'existence de deux collèges doctoraux. Pour le collège doctoral LR, l'Université de Nîmes en assure le portage. Si les statuts et l'organigramme du collège doctoral tel qu'issus de la réduction du périmètre de la ComUE sont fournis, la convention de janvier 2020 prévoit l'élaboration ultérieure de dispositions relatives à son organisation et à son fonctionnement, dispositions qui n'ont pas pu être portées à la connaissance du comité.

Le collège doctoral LR est conçu comme une structure d'appui aux ED et son évaluation fait état de l'absence de vocation du collège « à interférer avec les politiques de chacune d'elles ». Ce choix de gouvernance a donc pour conséquence de conférer une large autonomie aux ED.

Il existe une charte des thèses proposée par le collège doctoral, mais celle-ci est déclinée et adaptée par chaque ED.

- **Moyens matériels, humains et financiers**

Les moyens matériels, humains et financiers des ED et du collège sont satisfaisants.

Les moyens financiers du collège étaient de 302 000 euros pour 3 200 doctorants en 2016, soit 89 euros par doctorant. Ils étaient de 185 000 euros en 2019 pour 1 071 doctorants, soit 172,70 euros par doctorant. Le collège est doté de trois supports de poste de titulaires au titre de la politique de site.

On observe cependant des différences entre les ED. Ainsi les deux ED 305 et 544 situées à Perpignan rassemblent plus de 320 doctorants et disposent d'un budget global de 87 800 euros. Ces deux ED mettent 30 000 euros en commun, soit environ 270 euros en moyenne par doctorant. Ces deux ED mettent aussi en commun leur personnel administratif (deux postes). L'ED 583, attachée à l'Université de Nîmes et co-accréditée par l'IMT Mines Alès, dispose d'un budget de 31 500 euros pour 42 doctorants, soit 750 euros par doctorant. En revanche l'ED 60 a un budget de 36 850 euros pour 277 doctorants soit seulement 133 euros par doctorant. L'ED 58 a un budget du même ordre de 64 150 euros pour 435 doctorants soit 147 euros par

doctorant. Le collège doctoral compense partiellement ces différences en finançant, à la demande, les déplacements des doctorants venant suivre une formation dispensée dans un autre établissement que celui auquel ils sont rattachés (par exemple, étudiants perpignanais lorsqu'ils viennent suivre des formations à Montpellier). L'ED 583, grâce à son budget élevé, participe au financement des soutenances de thèse, à raison de 1 250 euros en moyenne, aide que les autres ED ne peuvent pas se permettre d'apporter au même niveau.

• Moyens de communication

La communication apparaît efficace. Le collège dispose d'une *newsletter* et d'un site web dont les contenus et la présentation pourraient cependant être améliorés. Les échanges se font aussi par listes de diffusion ou par des réseaux sociaux. La circulation de l'information en direction des doctorants et des encadrants est donc satisfaisante.

• Recrutement des doctorants

Le recrutement des doctorants relève de la compétence des ED. Il n'existe pas d'harmonisation sur les procédures de recrutement au sein du collège. Les procédures de recrutement sont différentes par site universitaire et par champ disciplinaire.

Des appels à candidature sont organisés dans une ED (ED 305). Certaines ED n'ont pas de critères établis pour le recrutement de doctorants laissant ce sujet à la responsabilité du directeur de thèse (ED 583, ED 544, ED 58, ED 60) mais peuvent subordonner cependant le recrutement à un financement de thèse (ED 583 et 305) alors que les autres ED n'imposent pas une telle condition. Dans d'autres cas la première sélection est opérée par les unités de recherche (ED 544). Des ED imposent une note minimale du mémoire de la deuxième année de master pour candidater (ED 58, ED 60). En conséquence, la procédure de recrutement ne présente pas la transparence et la lisibilité requise permettant aux candidats de postuler dans des conditions bien comprises. Ces disparités mettent en lumière l'utilité de la fonction d'instance de dialogue qui incombe au collège doctoral.

• Financement des thèses

Le collège doctoral n'intervient pas en matière de financement des thèses tant pour équilibrer les dotations de contrats doctoraux par établissements et par champs disciplinaires que pour soutenir la recherche d'autres modes de financement. Le financement des thèses est réparti par ED comme suit :

- ED 58 : pour 435 inscrits en 2018, 17 contrats doctoraux sont identifiés. La proportion des doctorants financés tend à s'accroître même si la proportion de doctorants non financés au titre de la thèse est encore d'environ 40 %.
- ED 60 : sur 277 inscrits, 38,5 % des doctorants sont financés.
- ED 583 : sur 42 inscrits, 100 % des doctorants sont financés.
- ED 305 : sur 100 inscrits, 100 % des doctorants sont financés.
- ED 544 : sur 224 inscrits, 30 % des doctorants sont financés ; 3 ou 4 contrats doctoraux sont obtenus par an.

Sur les cinq ED, trois sont des ED du domaine sciences humaines et sociales (ED 58, 60 et 544) pour lesquelles le financement des thèses demeure un sujet majeur. Il peut être noté les efforts des ED 58 et 60 pour augmenter et diversifier les modes de financement des thèses.

Au-delà du 36^{ème} mois, lorsque le contrat initial de financement est arrivé à échéance, aucune disposition particulière n'a été mise en place pour la poursuite du financement de la thèse jusqu'à la soutenance.

• Accueil des doctorants

L'accueil des doctorants est bien assuré. Il s'effectue dans les unités de recherche mais aussi dans les instances doctorales.

Des journées d'accueil et de remise des diplômes sont proposées par chaque ED. Le collège intervient dans ces journées de rentrée pour présenter ses dispositifs. Il organise aussi une rentrée solennelle et participe à la remise des diplômes. Les ED 305 et 544 réalisent une semaine d'intégration qui est très appréciée des doctorants. Les ED 58 et 60 envisagent de repenser l'organisation de leur journée d'accueil.

Les ED prévoient des cours de français langue étrangère (FLE) pour les étrangers.

En revanche deux ED seulement (58 et 544) ont pris en compte réellement la situation des doctorants handicapés avec une aide à la mobilité spécifique et une attention particulière à la recherche de contrats handicap.

- **Valorisation du doctorat**

La valorisation du doctorat constitue un objectif partagé par le collège et les ED.

Il s'effectue tout au long des études doctorales par un tissage entrepreneurial fort dans le périmètre du site et par l'utilisation de modes intéressants de communication comme la radio du campus de Montpellier (« Qu'est-ce que t'as dans ta thèse ? ») ou la mise en place de formations spécifiques (par exemple « Trouver un emploi après la thèse », dispensée par le collège doctoral).

Les différents partenaires des universités et établissements concernés participent à cette valorisation. Le collège doctoral inscrit essentiellement son activité dans le développement des formations transversales et entrepreneuriales mais il n'en a pas l'exclusivité, les ED développant aussi leurs réseaux professionnels. Ce foisonnement d'initiatives peut amener à des doublons. En outre les données et les indicateurs de suivi des doctorants et des docteurs en matière de valorisation du doctorat sont notablement insuffisants. Une bonne connaissance et une diffusion de ces données favoriseraient l'attrait du doctorat.

- **Ouverture nationale et internationale**

L'ouverture nationale et internationale du collège et des ED est mal renseignée.

Le collège doctoral affiche un tiers de doctorants étrangers sans précisions complémentaires.

L'ouverture internationale est qualifiée de limitée dans l'ED 583. L'ED 544 affiche 10 % de cotutelle principalement avec les universités espagnoles. L'ED 58 accueille 10 % de cotutelle et valorise le label européen. L'ED 60 dénombre 40 % de doctorants étrangers dont 11 % de cotutelle et l'ED 305, 31% de doctorants titulaires d'un diplôme étranger.

Mais il n'existe globalement pas d'indications précises sur les nationalités ou sur les sources de financement de la thèse des doctorants étrangers (bourse du gouvernement français ou de l'État d'origine).

Les doctorants bénéficient des partenariats internationaux noués par l'unité de recherche à laquelle ils sont rattachés. Mais il n'apparaît pas de politique d'ouverture internationale portée par les ED ou le collège (bourse de mobilité par exemple).

ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS

- **Encadrement des doctorants**

La compétence réduite du collège ne lui permet pas d'établir des règles communes en matière d'encadrement des doctorants qui seraient ensuite mises en œuvre par les ED.

Il n'y a pas d'indicateurs ou de statistiques au niveau du site des études doctorales permettant d'apprécier de manière globale le nombre de doctorants salariés, de co-encadrements, de codirections ou cotutelles.

Tous les chiffres se déclinent dans chaque ED sans réelle remontée d'informations au niveau du collège. Les seuls chiffres globaux délivrés concernent la répartition des doctorants inscrits par ED et celle des encadrants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). La moyenne d'encadrement pour l'ensemble du collège est de 2,3 doctorants par HDR, avec de fortes disparités.

Le taux d'encadrement est cependant satisfaisant et varie, selon les données transmises par les ED de 1,25 (ED 583) à 6,25 (ED 544) en moyenne sur les quatre dernières années ; il est de 1,89 pour l'ED 305 et d'un peu plus de 3 pour les ED 58 et 60. Mais une ED (ED 58), avec 3,5 doctorants en moyenne par HDR, souffre d'un manque d'encadrement dans certains champs disciplinaires (sciences du langage, didactique, littérature française et comparée) ou d'une absence de doctorants inscrits dans certaines disciplines.

Il est à remarquer que chaque ED a établi ses normes d'encadrement maximum par HDR allant de 4 à 8 (parfois ponctuellement dépassées).

Une formation à l'encadrement de thèse est proposée par le collège doctoral. Elle est en cours de développement avec la mise en place d'ateliers trimestriels d'analyse des pratiques. Cette possibilité est utilisée de manière variable par les ED.

• Suivi des doctorants

Bien que le suivi des doctorants soit inscrit dans la charte du doctorat et les statuts du collège LR, il est considéré comme relevant de la compétence des ED.

Les ED détiennent leurs statistiques relatives au suivi des doctorants mais ne jugent pas utiles de communiquer celles-ci au collège de façon systématique ni de l'informer sur leurs pratiques. L'insuffisance de remontées d'indicateurs ou d'informations statistiques au collège constitue une situation des plus problématiques pour le site des études doctorales Languedoc Roussillon. Cette situation obère toute politique cohérente de site.

Les ED délèguent toutes, en revanche, l'organisation et la composition des CSI aux unités de recherche créant ainsi une hétérogénéité de régimes juridiques applicables aux doctorants et entraînant des différences de traitement de ces derniers sur le site doctoral. La présence possible des directeurs de recherche dans ces CSI pour certaines ED (ED 58, ED 60, ED 583, ED 544) est de surcroît contraire à l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016.

De façon générale, les évaluations des ED mettent en exergue que l'organisation des CSI ne permet pas de traiter les risques de harcèlement ou de discrimination dont pourraient faire l'objet les doctorants.

• Formation des doctorants

La formation disciplinaire et transdisciplinaire est organisée par les ED avec des normes de formations obligatoires variables de 100 à 120 heures sauf cas particuliers comme les doctorants en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) ou les doctorants salariés. Dans le détail, le nombre d'heures de formation et les modalités de validation sont les suivantes : 120 heures pour l'ED 58, validées par l'attribution de 180 ECTS (*european credits transfer system*), 100 heures pour les ED 305 et 544, sans précision du mode de validation, 120 heures pour l'ED 583, validées par l'attribution de 6 ECTS. Quant à l'ED 60, le nombre d'heures imposées n'est pas disponible, mais il est validé par 100 ECTS. Cette diversité n'est ni expliquée ni justifiée. Par ailleurs l'appellation ECTS est incorrecte ; en effet ces crédits ne sont pas transférables puisqu'au niveau de l'espace européen de l'enseignement supérieur les ECTS ne sont définis que pour les niveaux licence et master ; une conférence déjà ancienne de l'*european university association* statuant sur le sujet a précisé en son temps que les ECTS n'étaient pas adaptés au doctorat.

Le collège doctoral propose des formations relatives à l'acquisition de compétences transversales, à l'insertion professionnelle, aux compétences en communication et à la valorisation du doctorat. Pour limiter les effets négatifs de l'éclatement territorial du site, le collège assure le remboursement de frais de déplacement pour les doctorants amenés à suivre une formation dispensée dans un autre établissement que celui auquel ils sont rattachés. Des enseignements à distance sont proposés notamment en matière d'éthique et d'intégrité scientifique ou de poursuite de carrière.

La totale autonomie des ED dans le choix des formations doctorales qu'elles veulent valider pendant la formation des doctorants amène à des situations contraires à une logique de site doctoral. Les ED peuvent

parfaitement refuser à un doctorant de valider dans son parcours une formation proposée par le collège ! Les doctorants, à juste titre, ont quelque mal à comprendre un tel système de validation unilatérale.

- **Animation**

L'animation mise en œuvre, tant au sein des ED que du collège, est riche et digitalisée, ce qui permet de rendre attractives les études doctorales.

Les animations s'effectuent au gré des ED, soit en lien avec les rencontres proposées par le collège doctoral (notamment ED 544, ED 583, ED 305), soit totalement déconnectées des formations proposées par ce dernier.

Des manifestations à fort marqueur d'identité existent. Il en est ainsi de l'école d'été (EthicHum) portée par les ED 58 et 60 relative à l'éthique et à l'intégrité scientifique, ainsi que des Doctoriales® transfrontalières portées par le collège. Les manifestations organisées par les ED se déroulent sans réelle coordination avec les formations proposées par ailleurs par le collège.

- **Suivi des compétences**

Le suivi des compétences existe de manière embryonnaire par le biais d'un portfolio rattaché à la plateforme « Accès doctorat unique et mutualisé » (ADUM). Ce suivi est pris en compte par le collège qui a mis en place une formation de 2 heures.

Certaines ED prennent conscience de l'utilité de ce portfolio et commencent à informer les doctorants. Ce dispositif étant rendu obligatoire dans l'arrêté, une réflexion commune au sein du collège permettrait de renforcer son appropriation dans les différents champs disciplinaires.

Des rencontres docteurs/entreprises sont organisées. Le dispositif « Pépite-LR » est mis en place sous forme de Café/atelier.

Plus spécifiquement, l'ED 60, soucieuse des actions de formation à la professionnalisation a mis en œuvre un accompagnement effectif grâce à des rencontres et des formations en partenariat avec le collège et le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP).

- **Soutenance et durée des thèses**

Il n'existe pas de cadrage général des conditions de soutenance et de durée des thèses sur le site des études doctorales LR en sus du dispositif réglementaire.

Le mode de validation des formations varie d'une ED à une autre sans aucune concertation au niveau du collège.

La durée moyenne des thèses est très variable d'une ED à une autre allant de plus de 60 mois (ED 58) à environ 40 mois (ED 305) tandis qu'elle est d'environ 45 mois dans l'ED 583 et de 50 mois dans les ED 60 et 544, ce qui constitue des durées raisonnables compte tenu des champs disciplinaires concernés.

Le nombre moyen de thèses soutenues est très contrasté. L'ED 583 n'en dénombre qu'une à quatre par an, soit un total de 8 sur les 4 dernières années alors que l'ED 58 peut s'honorer de 219 soutenances sur la même période. Les trois autres ED totalisent 110 soutenances (ED 305), 134 soutenances (ED 544) et 163 soutenances (ED60).

L'utilisation d'un suivi effectif de ces données par le collège et par les ED permettrait d'apporter un meilleur éclairage sur les pratiques doctorales et participerait à une recherche de garantie d'équité de traitement entre les doctorants.

SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES DOCTEURS

• Préparation à la poursuite de carrière

La préparation à la poursuite de carrière constitue l'activité dominante des formations initiées par le collège doctoral. Elles sont nombreuses et appréciées des doctorants.

Ces formations sont organisées en présentiel et en distanciel au travers de *massive open online courses* (MOOC - formations à distance ouvertes à tous) et de *small private online courses* (SPOC - cours en ligne privés en petit groupe) notamment sur la création d'entreprise. Des partenariats nombreux sont réalisés en interne à l'université (Pépité, Société d'accélération du transfert de technologies -SATT) et externe (association pour l'emploi des cadres -APEC). Les acteurs locaux ont témoigné lors de la visite du dynamisme et de la vitalité des événements organisés. Les doctorants ont également souligné la pertinence de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au service de la poursuite de carrière. Il est à noter en particulier les manifestations telles que les Doctoriales@ transfrontalières et les *flash projects* qui constituent des pépites à conserver.

Les ED interviennent sur ce champ de formation en fonction de leurs spécificités disciplinaires, notamment pour accompagner les docteurs dans la poursuite de leur carrière académique.

• Dispositifs de suivi

Tous les rapports d'évaluation des ED mettent l'accent sur le caractère gravement lacunaire des dispositifs de suivi des docteurs. En effet, seule l'enquête du ministère à trois ans semble réalisée, avec cependant un taux de réponse très variable. Quelquefois même (ED 544), l'Université et l'école doctorale semblent perdre la trace de leurs docteurs. Dans la majorité des ED, l'exploitation des données n'est pas effectuée.

Si des données sont collectées, elles ne sont pas partagées ni réutilisées au niveau du collège. Dans les statuts du collège, il est cependant précisé que ce dernier doit « contribuer au suivi des docteurs ». Le collège doctoral s'avère en pratique dans l'incapacité de détenir des informations fiables faute de communications suffisantes de la part des ED. L'absence de transmission des données et des indicateurs dessert doctorants et docteurs et ne contribue pas à la valorisation du doctorat.

Le collège constitue le lieu où peut être effectué un véritable travail d'appropriation statistique des données collectées afin d'informer les étudiants de masters et les doctorants du devenir de leurs aînés postérieurement à la thèse. Plusieurs ED ont conscience de la nécessité d'améliorer le suivi des docteurs dans le projet (spécifiquement ED 60, 305 et 583).

Les graves insuffisances relevées réduisent la visibilité nationale et internationale des études doctorales du site Languedoc-Roussillon.

• Résultats d'insertion

Les données de suivi de la poursuite de carrière étant lacunaires, les résultats d'insertion sont peu éclairants.

Les données d'insertion ne sont pas centralisées au niveau du collège ou des établissements. Certaines données sont récoltées (ED 58 et 60) dans le cadre de l'application SIREDO (système d'information de la recherche et des écoles doctorales) mais sans que soit produite une analyse sur le sujet.

Le travail de recensement, d'évaluation et d'analyse est totalement à construire notamment dans le cadre du dispositif IPDOC (enquête nationale sur l'insertion professionnelle des docteurs) piloté par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

AUTOÉVALUATION

La question de l'autoévaluation est intrinsèquement liée à l'absence de données de pilotage. Il existe une faiblesse réelle dans la production et l'analyse des données très souvent incomplètes. Les ED sont visiblement réticentes à communiquer leurs données au collège doctoral, ce qui apparaît difficilement compréhensible.

Les écoles doctorales et le collège doctoral sont cependant conscients de la nécessité de progresser sur ce point. Les dossiers d'évaluation s'appuient généralement sur une analyse « SWOT » (*strengths, weaknesses, opportunities, threats* – atouts, faiblesses, opportunités, menaces), mais celle-ci n'est pas fondée sur des données factuelles.

L'autoévaluation du collège doctoral, de son côté, souffre de ce manque de communication des données.

Les réticences de collaboration entre le collège et les ED constituent un point noir dans l'utilisation de l'autoévaluation.

PROJET

Les projets des écoles doctorales et du collège sont globalement résumés par la perspective suivante : poursuite des actions engagées depuis le dernier quinquennal.

Cette perspective peut se comprendre au regard de la jeunesse de certaines ED créées en 2011 (ED 544) et 2015 (ED 583) et du collège doctoral qui a subi une redéfinition de son périmètre en 2018. Toutefois la stabilisation des structures ne peut en soi suffire sans pistes significatives d'amélioration des politiques doctorales et des actions à privilégier. Les ED les plus conscientes de ces problématiques sont également les plus anciennes (ED 58 et 60).

La convention de site entre les établissements de l'ancienne ComUE LR encourageait la création d'événements, de formations communes organisées conjointement entre les deux collèges doctoraux de l'ancienne région Languedoc Roussillon. Cette perspective a été évoquée positivement par les deux directeurs lors des entretiens. Il y a un véritable intérêt à construire une collaboration cohérente, durable et fructueuse entre ces deux entités au service des doctorants et des docteurs.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

